



Zones urbaines	Zones à urbaniser
UBa, UBb, UBc, UCa, UCb, UCb, UEc, UHb, UHa, UHc, UAa, UAc, UAb, UAd, UAg, UAh, UAl, UAm, UAn, UAp, UAr, UAs, UAt, UAu, UAv, UAw, UAx, UAy, UAz	1AU, 2AU, 3AU, 4AU, 5AU, 6AU, 7AU, 8AU, 9AU, 10AU, 11AU, 12AU, 13AU, 14AU, 15AU, 16AU, 17AU, 18AU, 19AU, 20AU, 21AU, 22AU, 23AU, 24AU, 25AU, 26AU, 27AU, 28AU, 29AU, 30AU, 31AU, 32AU, 33AU, 34AU, 35AU, 36AU, 37AU, 38AU, 39AU, 40AU, 41AU, 42AU, 43AU, 44AU, 45AU, 46AU, 47AU, 48AU, 49AU, 50AU
Zones agricoles	Zones naturelles
Ap, A, Aa, Ab, Ac, Ad, Ae, Af, Ag, Ah, Ai, Aj, Ak, Al, Am, An, Ao, Ap, Aq, Ar, As, At, Au, Av, Aw, Ax, Ay, Az	Nb, Nc, Nd, Ne, Nf, Ng, Nh, Ni, Nj, Nk, Nl, Nm, Nn, No, Np, Nq, Nr, Ns, Nt, Nu, Nv, Nw, Nx, Ny, Nz

1/ Prescriptions générales d'occupation et d'utilisation du sol

- Délimitation de la zone et sa dénomination
- Contours du Site Patrimonial Remarquable de Frejus (généraliste général de l'A.V.A.P.)
- Contours d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacements réservés pour voirie, infrastructures et équipements publics
- Délimitation des Espaces Proches du Rivage ou sous des articles L. 151-13 et suivants du Code de l'Urbanisme
- Limite de coupure à l'urbanisation
- Zone non aedificandi
- Périmètres soumis à démolition préalable (L. 151-10 du Code de l'Urbanisme)
- Ouvrages et bâtiment à protéger (L. 151-19 du CU - Annexe 1 du Règlement d'Urbanisme)

2/ Prescriptions générales liées à la prise en compte des risques naturels et technologiques

- Rapport indicatif des zones concernées par l'application du PPR Inondation Argens/ Freyan/Vernède, du PPR Inondation antipéd de Valascure/Pédégat
- Rapport indicatif des zones concernées par l'application du PPR Incendies de Forêt de Forêt

3/ Outils de mise en oeuvre de la mixité fonctionnelle et sociale

- Linéaire de diversité commerciale (DS UA3 - article L. 151-16 du CU)
- Secteurs de Mixité Sociale (DS 23 ou DS UA3 - article L. 151-141-4° du CU)
- Emplacements réservés pour le logement (DS 23 - article L. 151-41-4° du CU)

4/ Prescription de protection et de mise en valeur de la trame verte et bleue

- Espaces Boisés Classés à conserver ou à créer
- Espaces verts Protégés à conserver ou à créer (article L. 151-19 du CU)
- Espaces verts Fixés à conserver ou à créer (article L. 151-19 du CU)
- Alignement d'arbres remarquables à conserver (article L. 151-19 du CU)
- Arbres remarquables à conserver (L. 151-19 du CU et L. 151-23 du CU)
- Parcs et jardins de grand intérêt / Jardins et plantations d'accompagnement (Voir plan de l'A.V.A.P.)

